



Les pactes d'actionnaires : un outil indispensable pour sécuriser les relations entre associés ?

Conseils pratiques publié le 04/03/2025, vu 349 fois, Auteur : [Carrières juridiques](#)

Découvrez tout ce qu'il faut savoir sur les pactes d'actionnaires.

Les pactes d'actionnaires : un outil indispensable pour sécuriser les relations entre associés ?

Dans le monde entrepreneurial, l'association de plusieurs personnes autour d'un projet commun est une pratique courante. Cependant, cette collaboration peut être source de conflits si les règles du jeu ne sont pas clairement définies. C'est là qu'intervient le pacte d'actionnaires, un outil juridique essentiel pour sécuriser les relations entre associés.

Définition et objectifs

Un [pacte d'actionnaires](#) est un contrat conclu entre tout ou partie des actionnaires d'une société. Il a pour objectif de compléter les statuts de la société en définissant les règles spécifiques qui régissent les relations entre les actionnaires. Contrairement aux statuts, qui sont publics, le pacte d'actionnaires est un document confidentiel.

Les principaux objectifs d'un pacte d'actionnaires sont :

- **Organiser la gouvernance de la société** : le pacte peut définir les règles de prise de décision, la répartition des pouvoirs, les modalités de nomination et de révocation des dirigeants, etc.
- **Protéger les actionnaires minoritaires** : le pacte peut prévoir des mécanismes de protection pour éviter que les actionnaires majoritaires n'abusent de leur position.
- **Gérer les conflits** : le pacte peut prévoir des procédures de résolution des conflits, telles que la médiation ou l'arbitrage.
- **Encadrer la cession des actions** : le pacte peut prévoir des clauses de préemption, d'agrément ou de sortie conjointe pour contrôler l'entrée et la sortie des actionnaires.

Contenu et clauses clés

Un pacte d'actionnaires peut contenir de nombreuses clauses, adaptées aux besoins spécifiques de chaque société. Voici quelques-unes des clauses les plus courantes :

- **Clause de préemption** : elle permet aux actionnaires de racheter en priorité les actions d'un actionnaire qui souhaite les céder. Exemple : un actionnaire souhaite vendre ses actions à un tiers ; les autres actionnaires ont la possibilité de les racheter avant le tiers.

- **Clause d'agrément** : elle soumet la cession d'actions à l'accord préalable des autres actionnaires. Exemple : un actionnaire souhaite vendre ses actions à un tiers ; il doit obtenir l'accord des autres actionnaires avant de pouvoir procéder à la vente.
- **Clause de sortie conjointe (drag-along / tag-along)** : elle permet aux actionnaires majoritaires d'obliger les actionnaires minoritaires à vendre leurs actions en même temps qu'eux (drag-along), ou elle permet aux actionnaires minoritaires de vendre leurs actions aux mêmes conditions que les actionnaires majoritaires (tag-along). Exemple : un actionnaire majoritaire reçoit une offre de rachat pour la totalité de ses actions ; il peut obliger les actionnaires minoritaires à vendre leurs actions en même temps que lui.
- **Clause de répartition des bénéfices** : elle définit les règles de répartition des dividendes entre les actionnaires.
- **Clause de gouvernance** : elle définit les règles de fonctionnement des organes de direction de la société (conseil d'administration, assemblée générale, etc.).

Avantages et inconvénients

La mise en place d'un pacte d'actionnaires présente de nombreux avantages :

- Elle permet de sécuriser les relations entre associés et d'éviter les conflits.
- Elle offre une plus grande flexibilité que les statuts, qui sont plus difficiles à modifier.
- Elle permet de protéger les intérêts de chaque actionnaire, en particulier les minoritaires.

Cependant, le pacte d'actionnaires présente également quelques inconvénients :

- Sa rédaction peut être complexe et nécessiter l'intervention d'un avocat spécialisé.
- Son non-respect peut entraîner des sanctions, voire la nullité du pacte.

Aspects juridiques et pratiques

Le pacte d'actionnaires est un contrat de droit privé, soumis aux règles générales du droit des contrats. Il doit être rédigé par écrit et signé par tous les actionnaires concernés.

Pour être efficace, un pacte d'actionnaires doit être :

- Clair et précis : il doit définir clairement les droits et obligations de chaque actionnaire.
- Adapté aux besoins spécifiques de la société : il doit tenir compte de la taille de la société, de son activité, de la répartition du capital, etc.
- Équilibré : il doit protéger les intérêts de tous les actionnaires, sans favoriser indûment l'un ou l'autre.

Évolution et tendances

Les pactes d'actionnaires évoluent avec les tendances du monde des affaires. On observe notamment :

- Une utilisation croissante des pactes d'actionnaires dans les start-ups, pour encadrer les relations entre les fondateurs et les investisseurs.
- L'intégration de clauses spécifiques liées à la digitalisation des entreprises, telles que les clauses de protection des données ou de propriété intellectuelle.

Conclusion et recommandations

Le pacte d'actionnaires est un outil indispensable pour sécuriser les relations entre associés et assurer la pérennité de l'entreprise. Il est fortement recommandé de faire appel à un avocat spécialisé pour la rédaction d'un pacte d'actionnaires, afin de s'assurer qu'il est adapté aux besoins spécifiques de la société et qu'il respecte les règles juridiques en vigueur.

En résumé, pour les entrepreneurs et dirigeants :

- Ne sous-estimez pas l'importance d'un pacte d'actionnaires.
- Faites-vous accompagner par un professionnel pour sa rédaction.
- Mettez à jour régulièrement votre pacte pour l'adapter aux évolutions de votre entreprise.

J'espère que cet article vous a été utile.